



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>30570</b>	De <b>Mme Bérengère Poletti</b> ( Les Républicains - Ardennes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique et solidaire		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et solidaire
<b>Rubrique</b> > énergie et carburants	<b>Tête d'analyse</b> > Tarifs subventionnés aux industriels producte	<b>Analyse</b> > Tarifs subventionnés aux industriels producteurs des énergies électriques éolien.
Question publiée au JO le : <b>23/06/2020</b>		

### Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur les tarifs subventionnés aux industriels producteurs des énergies électriques éoliennes intermittentes. En octobre 2019, la rapporteure de la commission d'enquête « sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables » a déclaré que le développement de l'éolien était sans effet dans la lutte contre le réchauffement climatique et que « cette transition énergétique ne sert pas la transition écologique ». La Cour des comptes et les membres de cette commission d'enquête ont aussi alerté le Gouvernement sur l'inutilité et les dangers d'une politique d'encouragement disproportionnée des énergies renouvelables intermittentes comme l'éolien. Une promotion très coûteuse puisque cette énergie demeure encore économiquement non compétitive sans subvention publique. Malgré ces avis défavorables, en pleine crise sanitaire, le Gouvernement a promulgué le 21 avril 2020 un décret relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie qui définit les priorités d'action pour la gestion des formes d'énergie pour la période 2019-2028. Ce texte vise à diversifier le *mix* énergétique et à réduire les énergies fossiles pour atteindre à terme la neutralité carbone. Mais quel est le prix d'une telle politique de production énergétique pourtant contestée ? Tout d'abord, la transition du nucléaire vers l'éolien n'a aucun impact sur le CO<sup>2</sup> et risque de causer la perte de la souveraineté énergétique de la France. Aussi, ce plan menace durablement l'entreprise et le fleuron industriel national que représente EDF. Ensuite, cette ambition sera pénalisante pour les consommateurs, qui verront leur facture d'électricité s'alourdir. Enfin, les subventions allouées à l'éolien représentent des sommes astronomiques pour le contribuable. À l'heure de la reprise économique et dans ce contexte sanitaire particulier, Mme la députée s'interroge sur la promotion d'une énergie non compétitive menaçant la souveraineté énergétique de la France et qui nécessite une aide financière importante de la part de l'État : des subventions qui pourraient être allouées à d'autres domaines. C'est pourquoi elle l'interroge sur la légitimité des tarifs subventionnés aux industriels producteurs des énergies électriques éoliennes intermittentes.